

# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en études autochtones

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-081-7-0


CYCLE 1<sup>er</sup> cycle


TITRE Microprogramme de premier  
OFFICIEL cycle en études autochtones

TYPE Attestation

CRÉDITS 15 crédits

DURÉE 1 an

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Stages facultatifs

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Département d'anthropologie 514 343-6560

anthro@umontreal.ca

Marie-Pierre Bousquet 514 343-2152

marie-pierre.bousquet@umontreal.ca

Michel Nozil, TGDE 514 343-6111 poste 1297

michel.nozil@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

**Le programme met de l'avant le respect des diversités culturelles, pour une meilleure sensibilisation aux enjeux et aux défis propres aux Autochtones, grâce à la variété multidisciplinaire des cours et un environnement d'apprentissage ouvert et interdisciplinaire.**

Au Canada, sont reconnus comme Autochtones : les Amérindiens (Premières Nations), les Inuit et les Métis. Mais savez-vous qu'il y a des Autochtones sur tous les continents? Il y en aurait 350 millions, répartis en 5000 peuples.

Le programme a pour but de favoriser la connaissance des réalités autochtones et de leurs impacts, aux niveaux québécois, canadien et international.

Il s'adresse à tous ceux et celles qui ont envie d'en savoir plus sur ces réalités, par curiosité personnelle autant que par souci d'intégrer, en y étant bien préparé, de futurs milieux de travail.

## Forces

- Le programme est multidisciplinaire avec une visée interdisciplinaire.
- Il encourage dans ses cours la contribution de conférenciers autochtones.
- Il appuie les partenariats avec d'autres programmes en études autochtones, dans une approche collaborative.
- Il vise à fournir une compréhension nuancée des réalités des Autochtones contemporains, pour favoriser des apports réciproques et des interactions constructives, sur des bases égalitaires.
- Le module offre la possibilité d'un stage encadré sur le terrain.

## Perspectives d'avenir

Le programme vise les étudiants qui auront des chances de travailler avec/pour des autochtones dans leurs futurs milieux professionnels, par exemple:

- professions de santé,
- milieux judiciaires,
- milieux communautaires,
- organisations non gouvernementales,
- administration et politiques publiques,
- culture et communications,
- environnement et développement durable,
- exploitation des ressources territoriales,
- gestion des ressources humaines,
- domaines de l'éducation.

Le programme vise aussi à donner une formation de qualité aux personnes intéressées aux questions autochtones en général, notamment les futurs chercheurs qui, dans leurs domaines respectifs, pourront collaborer avec des milieux autochtones. Il vise enfin les étudiants autochtones désirant obtenir des outils d'analyse critique et une formation universitaire en lien avec leurs réalités.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission.
- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Les étudiants qui n'ont pas réussi un minimum de 12 crédits universitaires devront s'inscrire à 3 crédits de méthodologie (bloc 70B, ANT 1065, HST 1010, POL 1100 ou SOL 1018) à leur premier trimestre.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

## Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

## Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2022

## Structure du programme (1-081-7-0)

Version 01 (A20)

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0J
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0J

#### Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0J	POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0J
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0J	SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0J

#### Bloc 70C Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 2630	Langues en danger	3.0J	DRT 3813	Le territoire et les peuples autochtones	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0J	GEO 3473	Territoires polaires et sociétés autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0J	HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0J	HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0S
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0J	HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0J
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0J	HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0J
ANT 3855	Autochtones de l'Ouest nord-américain	3.0	HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0J
ANT 3858	Autochtones d'Amérique latine	3.0	HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale 18e-19e	3.0
ANT 3882	Préhistoire du Québec	3.0J	POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0J
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0J	PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0J	REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0J	SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0J
DRT 3111	Droit international et peuples autochtones	3.0			

#### Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0J	SOL 2104	Relations ethniques	3.0J
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0J	SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0J
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0J	SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0S

#### Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0

**Bloc 70F Langues**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0	INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0S
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0JS	INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0S
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0S			

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

**Règlement propre à ce programme d'études**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 3.2 Conditions d'admissibilité**

Base universitaire

- Avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire.

ou

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC;

et

- Avoir une expérience pertinente d'au moins un an soit dans un travail rémunéré ou bénévole ou fait dans le cadre d'un stage en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone.

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit à une attestation.